

# Compte rendu de la séance

du jeudi 27 février 2020

Date de convocation 20/02/2020

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Chantal CADAUX, Frédéric BOYER, Mélinda LABEUCHE, Cédric LOUBET, Thierry GRIFFEL, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absents représentés : Franck SANSUS par Frédéric BOYER

Absente : Mélinda LABEUCHE

Secrétaire(s) de la séance: Alain BRUYERE

## Ordre du jour:

Compte administratif 2019 Commune et Assainissement

- Compte de Gestion 2019 Commune et Assainissement
- Affectation de résultat
- Débats et orientation budgétaire
- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2018
- Questions diverses

## Vote du compte administratif - Puybegon (DE 2020 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par GUIPAUD Max après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 509.09			76 061.91	29 509.09	76 061.91
Opérations exercice	78 693.10	56 207.76	287 197.14	331 191.21	365 890.24	387 398.97
Total	108 202.19	56 207.76	287 197.14	407 253.12	395 399.33	463 460.88
Résultat de clôture	51 994.43			120 055.98		68 061.55
Restes à réaliser						
Total cumulé	51 994.43			120 055.98		68 061.55
Résultat définitif	51 994.43			120 055.98		68 061.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votes du Conseil Municipal : Votes pour : 12 ; Votes contre : 0 ; Abstention : 1 (PIETRAVALLE Philippe) ; Refus de vote : 0

### **Vote du compte administratif - Assainissement (DE 2020 005)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par GUIPAUD Max après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
R é s u l t a t s reportés		9 934.81		83 408.82		93 343.63
O p é r a t i o n s exercice	234.37	2 293.60	33 105.29	12 254.94	33 339.66	14 548.54
Total	234.37	12 228.41	33 105.29	95 663.76	33 339.66	107 892.17
Résultat de clôture		11 994.04		62 558.47		74 552.51
Restes à réaliser						
Total cumulé		11 994.04		62 558.47		74 552.51
R é s u l t a t définitif		11 994.04		62 558.47		74 552.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votes du Conseil Municipal : Votes pour : 12 ; Votes contre : 0 ; Abstention : 1 (PIETRAVALLE Philippe) ; Refus de vote : 0

### **Vote du compte de gestion - Puybegon (DE 2020 006)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votes du Conseil Municipal : Votes pour : 13 ; Votes contre : 0 ; Abstention : 1 (PIETRAVALLE Philippe) ; Refus de vote : 0

### **Vote du compte de gestion - ea Puybegon (DE 2020 007)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votes du Conseil Municipal : Votes pour : 13 ; Votes contre : 0 ; Abstention : 1 (PIETRAVALLE Philippe) ; Refus de vote : 0

### **Affectation du résultat de fonctionnement - Puybegon (DE 2020 008)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 120 055.98 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	76 061.91 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	75 000.00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCEDENT	43 994.07 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	120 055.98 €
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	120 055.98 €

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	51 994.43 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	68 061.55 €
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votes du Conseil Municipal : Votes pour : 14 ; Votes contre: 0 ; Abstention: 0 ; Refus de vote : 0

### **Affectation du résultat de fonctionnement - Assainissement (DE 2020 009)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 62 558.47 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	83 408.82 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	11 660.44 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-20 850.35 €</b>
Résultat cumulé au 31/12/2019	62 558.47 €
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	62 558.47 €
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votes du Conseil Municipal : Votes pour : 14 ; Votes contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus de vote : 0

### **Débat et orientation budgétaire :**

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la prévision des travaux communaux et de travaux d'assainissement tel que suivant :

#### Travaux communaux:

- Compteur électrique d'un locataire
- Accessibilité des bâtiments publics

### Travaux d'assainissement:

- Etat des lieux du réseau d'assainissement du village.
- Projet de station d'épuration
- Raccordement du lotissement Clos de Parayral à la station d'épuration de Larmès.
- Pompe de relevage Farès.

### **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau - RQPS 2018 (DE 2020 008)**

- Vu l'article L.2224-51 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau potable.

Il a été convenu de présenter les RQPS 2018 des 3 anciennes entités soit le SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn, le SAE de VIEUX et le SIAEP du Gaillacois aux membres du Comité Syndical du SMAEPG.

- Vu la délibération des rapports par les membres du Comité Syndical du SMAEPG adoptant les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de la Moyenne vallée du Tarn 2018, du SAE Vieux 2018 et du SIAEP du Gaillacois 2018.

- Vu la présentation du rapport au conseil municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ADOPTE le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Votes du Conseil Municipal : Votes pour : 14 ; Votes contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus de vote : 0

### **Questions diverses:**

- Tableau des permanences électorales :

Le conseil a mis en place le planning de la permanence des élections par tranche d'heures et selon la réglementation en vigueur.

- Dossier BURATTO - LAYOLE - COMMUNE

M. le Maire informe l'assemblée que les consorts BURATTO viennent de relancer la commune soit pour exécution du jugement soit pour un nouvel arrangement qui diffère de l'accord amiable issu de la réunion du 11 avril 2018 qui avait été signé sur plan par les 3 parties.

Une réponse sera faite dans les jours qui suivent.

- Recours gracieux :

M. le Maire informe avoir reçu un recours gracieux à la suite d'un refus de certificat d'urbanisme opérationnel.

Le service juridique étudie le dossier pour la suite à donner.

*La séance est levée à 21h50.*